

ASSOCIATION INTERMEDIAIRE LADOMIFA

31 Rue Gaston LAURIAU
93100 MONTREUIL

SIREN : 504 998 568
APE : 7830Z

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

ASSOCIATION INTERMEDIAIRE LADOMIFA

31 Rue Gaston LAURIAU

93100 MONTREUIL

SIREN : 504 998 568

APE : 7830Z

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Aux Membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association intermédiaire LADOMIFA, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note changements comptables de l'annexe qui expose le changement de méthodes comptables relatif la première application du règlement ANC n°2022-06.

AI LADOMIFA

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31/12/2025

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et notamment en ce qui concerne :

- Les nouveaux traitements comptables applicables depuis 2025 concernant notamment la nouvelle définition du résultat exceptionnel sont conformes aux dispositions du règlement ANC 2022-06 et ont été correctement appliqués.
- La nouvelle présentation des états financiers et de l'annexe des comptes est conforme aux dispositions du règlement ANC 2022-06 et a été correctement appliquée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association, à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association, ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 01 juin 2026.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association, à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Fontenay sous-bois,

Le Commissaire aux Comptes
LEO JEGARD & ASSOCIES

Franck NACCACHE
Associé

AI LADOMIFA

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31/12/2025



COMPTES ANNUELS

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)
-------	---	---

	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Frais d'établissement (I)						
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais de développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	8 108	7 181	927	0,03	423	0,01
. Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels	215 941	193 905	22 036	0,62	21 539	0,65
. Immobilisations corpor. en cours, avances et acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations						
. Créances rattachées à des participations						
. Autres titres immobilisés						
. Prêts						
. Autres immobilisations financières	5 970		5 970	0,17	5 970	0,18
TOTAL (II)	230 019	201 087	28 933	0,82	27 932	0,85
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	462 507		462 507	13,08	485 486	14,72
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres créances	163 406		163 406	4,62	90 307	2,74
Charges constatées d'avance	6 188		6 188	0,18	10 408	0,32
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	2 874 689		2 874 689	81,30	2 684 230	81,38
TOTAL (III)	3 506 789		3 506 789	99,18	3 270 430	99,15
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement des emprunts (V)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	3 736 808	201 087	3 535 722	100,00	3 298 362	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires				
. Fonds propres complémentaires	12 000	0,34	12 000	0,36
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecart de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité				
. Autres				
Report à nouveau	2 864 334	81,01	2 555 416	77,48
Excédent ou déficit de l'exercice	171 658	4,85	308 917	9,37
Situation nette (sous total)	3 047 992	86,21	2 876 334	87,20
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	3 047 992	86,21	2 876 334	87,20
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL (II)				
PROVISIONS				
Provisions pour risques	52 009	1,47		
Provisions pour charges	47 540	1,34	36 540	1,11
TOTAL (III)	99 549	2,82	36 540	1,11
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	41 798	1,18	26 447	0,80
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	346 124	9,79	337 084	10,22
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	260	0,01	79	0,00
Produits constatés d'avance			21 878	0,66
TOTAL (IV)	388 181	10,98	385 488	11,69
Ecart de conversion et différences d'évaluation Passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	3 535 722	100,00	3 298 362	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:						
Cotisations						
Ventes de biens et services						
- Ventes de biens						
- dont ventes de dons en nature						
- Ventes de prestations de services	2 472 375	87,62	2 624 018	87,58	-151 643	-5,77
- dont parrainages	62 853	2,23	65 654	2,19	-2 801	-4,26
Produits de tiers financeurs						
- Concours publics et subventions d'exploitation	308 047	10,92	283 489	9,46	24 558	8,66
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommable						
- Ressources liées à la générosité du public						
- Dons manuels						
- Mécénats						
- Legs, donations et assurances-vie						
- Contributions financières						
Reprises sur amortiss., dépréciat.et provisions	28 851	1,02	83 903	2,80	-55 052	-65,60
Produits des cessions d'immobilisations incorpor. et corporelles						
Utilisations des fonds dédiés	10 495	0,37	61	0,00	10 434	N/S
Autres produits						
Total des produits d'exploitation (I)	2 819 768	99,93	2 991 472	99,84	-171 704	-5,73
CHARGES D'EXPLOITATION:						
Achats de marchandises						
Variations stocks						
Autres achats et charges externes	145 801	5,17	202 118	6,75	-56 317	-27,85
Aides financières			15 000	0,50	-15 000	-100,00
Impôts, taxes et versements assimilés	144 278	5,11	143 405	4,79	873	0,61
Salaires et traitements	1 881 093	66,67	1 914 557	63,90	-33 464	-1,74
Cotisations sociales	377 974	13,40	363 060	12,12	14 914	4,11
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	8 951	0,32	42 306	1,41	-33 355	-78,83
Dotations aux provisions	63 009	2,23	4 771	0,16	58 238	N/S
Valeurs comptables des immobilisations incorpor. et corporelles						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	28 917	1,02	1 298	0,04	27 619	N/S
Total des charges d'exploitation (II)	2 650 023	93,92	2 686 514	89,66	-36 491	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	169 745	6,02	304 958	10,18	-135 213	-44,33
PRODUITS FINANCIERS:						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	1 915	0,07	2 582	0,09	-667	-25,82
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change						
Produits des immobilisations financières cédées						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie						
Total des produits financiers (III)	1 915	0,07	2 582	0,09	-667	-25,82
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie						
Total des charges financières (IV)						
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	1 915	0,07	2 582	0,09	-667	-25,82
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	171 660	6,08	307 540	10,26	-135 880	-44,17
PRODUITS EXCEPTIONNELS:						
Total des produits exceptionnels (V)			2 162	0,07	-2 162	-100,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Total des charges exceptionnelles (VI)			782	0,03	-782	-100,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)			1 380	0,05	-1 380	-100,00
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)	2	0,00	2	0,00		0,00
Total des produits (I + III + V)	2 821 683	100,00	2 996 216	100,00	-174 533	-5,82
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	2 650 025	93,92	2 687 298	89,69	-37 273	-1,38
EXCEDENT OU DEFICIT	171 658	6,08	308 917	10,31	-137 259	-44,42

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature						
Bénévolat						
TOTAL						
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens						
Prestations en nature						
Personnel bénévole						
TOTAL						

Association Intermédiaire LADOMIFA

Site : 31 Rue Gaston Lauriau - 93100 MONTREUIL
Association Loi 1901 - SIRET : 504 998 568 00027 - Naf : 7830Z

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

I - PRESENTATION ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

A. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

L'association LADOMIFA est une association loi 1901, créée en 2007 à l'initiative d'acteurs du monde associatif très impliqués dans l'insertion. Elle est conventionnée Association intermédiaire depuis 2018. Le projet associatif appartient au champ de l'Economie Sociale et Solidaire.

L'association accueille et suit un public de demandeurs d'emploi en démarche d'insertion. Elle a pour mission de développer l'accueil des demandeurs d'emploi en recherche active, de développer la professionnalisation et l'intermédiation sociale et professionnelle, de développer la formation des salariés en insertion et de participer à la contribution, à l'activité économique et au développement territorial.

Elle met à disposition à titre onéreux des demandeurs d'emploi auprès de collectivités, de bailleurs, d'entreprises, d'association mais aussi de particuliers.

L'association n'est pas soumise aux impôts commerciaux.

Elle clôture un exercice d'une durée de 12 mois courant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

B. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Deux créances relatives aux subventions FSE demeurent inscrites à l'actif pour un montant total de 95 461 € (48 388 € au titre de 2024 et 47 073 € au titre de 2025). Des incertitudes subsistent quant au recouvrement de ces créances :

- pour le FSE 2025, un différend portant sur l'éligibilité de certaines dépenses a conduit à la comptabilisation d'une provision de 28 869 €.
- Pour le FSE 2024, les dernières estimations du gestionnaire limiteraient la subvention à 25 248 €, entraînant la constatation d'une provision complémentaire de 23 140 € afin de couvrir le risque de non-recouvrement partiel.

Au total, des provisions de 52 009 € ont été constituées par prudence.

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont élaborés conformément aux dispositions du Code de Commerce ainsi que selon les principes des règlements suivants émis par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) :

Les procédures d'enregistrement et de classement sont conformes aux exigences des comptabilités informatisées.

- règlement ANC n° 2022-06 du 04 novembre 2022 relatif au Plan Comptable Général modifiant le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014
- règlement ANC n° 2023-03 du 7 juillet 2023 relatif au plan comptable général modifiant divers règlements en coordination avec le règlement ANC n° 2022-06
- règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, modifié par le règlement ANC n° 2020-08.

Les procédures d'enregistrement et de classement sont conformes aux exigences des comptabilités informatisées.

Association Intermédiaire LADOMIFA

Site : 31 Rue Gaston Lauriau - 93100 MONTREUIL
Association Loi 1901 - SIRET : 504 998 568 00027 - Naf : 7830Z

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

2-1 Changement de méthode et réglementation comptable

Impact du changement de réglementation comptable sur les comptes 2025

Sur l'exercice ouvert au 1er janvier 2025, l'association présente ses comptes et ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans les règlements ANC n° 2022-06 et 2023-03.

L'application des règlements ANC n° 2022-06 et 2023-03 génèrent les modifications suivantes dans la comptabilisation de certaines opérations :

- Liste des opérations concernées
 - Transferts de charges
 - Produits et charges exceptionnelles
 - Comptes supprimés

Ces opérations génèrent des modifications dans nos états de synthèse qui se matérialisent par les éléments suivants :

1/ Bilan

Il n'y a pas d'impact sur le bilan éventuellement des reclassements de comptes et suppressions de comptes.

2/ Compte de résultat

- Diminution des charges d'exploitation du fait de l'inscription des remboursements UNIFORMATION au crédit du compte #622891 et #622892 pour 40 589 € qui étaient en 2024 en transfert de charges.
- Augmentation des autres produits du fait de l'inscription des remboursements TAPAJ pour 10 130 € en #7580001 qui étaient en 2024 en transfert de charges.
- Augmentation des produits d'exploitation du fait des reclassement des produits exceptionnels.

Il existe un changement de présentation comptable lié au fait que nous avons bien utilisé, pour l'élaboration de nos comptes annuels, les nouveaux tableaux de synthèse modifiés par les règlements ANC n° 2022-06 et 2023-03.

2-2 Provision

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entité à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Association Intermédiaire LADOMIFA

Site : 31 Rue Gaston Lauriau - 93100 MONTREUIL
Association Loi 1901 - SIRET : 504 998 568 00027 - Naf : 7830Z

2-3 Indemnité de fin de carrière

La convention collective de l'entité prévoit des indemnités de fin de carrière. Les engagements correspondants ont été comptabilisés intégralement sous la forme d'une provision.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles. Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Paramètres économiques :

L'augmentation annuelle des salaires :

- 2% Constant pour la catégorie : Cadres
- 2% Constant pour la catégorie : NON CADRES
- 2% Constant pour la catégorie : non cadre mis à la retraite

Le taux d'actualisation et de revalorisation annuelle nette du fonds est de : 3.96 % (inflation comprise).

Paramètres sociaux :

Le départ est prévu, sauf dérogation individuelle, à :

- 67 ans pour la catégorie : Cadres
- 67 ans pour la catégorie : NON CADRES
- 82 ans pour la catégorie : non cadre mis à la retraite

Le taux de rotation retenu est :

- 2 % constant pour la catégorie : Cadres
- 5 % constant pour la catégorie : NON CADRES
- 1 % constant pour la catégorie : non cadre mis à la retraite

Le taux de charges sociales patronales est :

- 48.31 % pour la catégorie : Cadres
- 39.64 % pour la catégorie : NON CADRES
- 44.51 % pour la catégorie : non cadre mis à la retraite

Le départ intervient à l'initiative du salarié.

Paramètres techniques :

- L'année des calculs retenue est 2025.
- La table de mortalité utilisée est la table réglementaire INSEE 2020-2022.
- La méthode de calcul retenue est la méthode : Rétrospective Prorata Temporis.
- Les plans de financement établis tiennent compte de l'ensemble des salariés.
- La tarification est établie soit sur la base de cotisations lissées (*), soit sur la base de versement(s) unique(s) assorti(s) de cotisations lissées dans le temps.
- Les cotisations sont supposées être payées annuellement d'avance, les départs étant prévus en début d'année.
- Le fonds collectif est utilisé pour le remboursement des seules indemnités de fin de carrière, les cotisations sont donc exonérées de la taxe sur les conventions d'assurances.

2-4 Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non-recouvrement.

2-5 Méthode de détermination des produits

Les produits liés aux conventions de financements annuels et pluriannuelles sont comptabilisés en produits sur l'exercice en cours et la fraction pluriannuelles en produits constaté d'avance.

Association Intermédiaire LADOMIFA

Site : 31 Rue Gaston Lauriau - 93100 MONTREUIL
Association Loi 1901 - SIRET : 504 998 568 00027 - Naf : 7830Z

III - NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

3.1 Mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé

L'Association respecte les règles habituelles d'amortissement et n'a pas recours aux amortissements dérogatoires. Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. L'analyse de chaque catégorie d'immobilisations n'a pas fait ressortir d'immobilisations ayant un caractère décomposable c'est-à-dire une immobilisation qui possède un ou plusieurs éléments significatifs dont la durée d'utilisation est différente de la structure principale de l'immobilisation. Les durées d'amortissement, en mode linéaire ou dégressif, retenues sont les suivantes :

Nature d'immobilisations	Mode	Durée d'amortissement
Logiciels	Linéaire	1 an
Installations générales et aménagements	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans

Mouvements des postes d'immobilisations

Association Intermédiaire LADOMIFA

Site : 31 Rue Gaston Lauriau - 93100 MONTREUIL
Association Loi 1901 - SIRET : 504 998 568 00027 - Naf : 7830Z

Situations et mouvements (b)		A	B	C	D
Rubrique (a)		Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmen-tations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice (c)
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				-
	Total I	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles	5 661	2 447		8 108
	Total II	5 661	2 447	-	8 108
Immobilisations corporelles	Terrains				-
	Constructions				-
	Installations générales, agencement des constructions				-
	Installations techniques, matériels et outillage industriels				-
	Installations générales, aménagements divers	92 641	2 031		94 672
	Matériel de transport	66 969			66 969
	Matériel de bureau et informatique	29 381	5 019		34 400
	Mobilier	19 445	454		19 899
	Autres				-
	Immobilisations corporelles en cours				-
	Avances et acomptes				-
	Total III	208 436	7 505	-	215 940
Immobilisations financières	Participations et créances rattachées à des participations				-
	Autres titres immobilisés				-
	Prêts et autres immobilisations financières	5 970			5 970
	Total IV	5 970	-	-	5 970
Total (I + II + III + IV)		220 067	9 952	-	230 018

Amortissements et dépréciations

Association Intermédiaire LADOMIFA

Site : 31 Rue Gaston Lauriau - 93100 MONTREUIL
Association Loi 1901 - SIRET : 504 998 568 00027 - Naf : 7830Z

Situations et mouvements (b)		A	B	C	D	E	F
<div style="position: relative; height: 100px; width: 100%; background: linear-gradient(to bottom right, transparent 49%, black 49% 51%, black 51% 53%, transparent 53%);"></div> Rubrique (a)		Durée d'utilisation ou taux d'amortissement Indiquer, le cas échéant, la fourchette retenue	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice (c)
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement						-
	Total I			-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles	1 an	Linéaire	5 238	1 943		7 181
	Total II			5 238	1 943	-	7 181
Immobilisations corporelles	Terrains						-
	Constructions						-
	Installations générales, agencement des constructions						-
	Installations techniques, matériels et outillage industriels						-
	Installations générales, aménagements divers	10 ans	Linéaire	84 832	1 112		85 944
	Matériel de transport	5 ans	Linéaire	64 391	965		65 356
	Matériel de bureau et informatique	3 ans	Linéaire	23 042	4 082		27 125
	Mobilier	10 ans	Linéaire	14 633	848		15 480
	Autres						-
	Immobilisations corporelles en cours						-
	Avances et acomptes						-
	Total III			186 898	7 008	-	193 905
Immobilisations financières	Participations et créances rattachées à des participations						-
	Autres titres immobilisés						-
	Prêts et autres immobilisations financières						-
	Total IV			-	-	-	-
Total (I + II + III + IV)				192 136	8 951	-	201 086

3.2 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont composées de :
Dépôts et cautionnements : -5 970 euros

Association Intermédiaire LADOMIFA

Site : 31 Rue Gaston Lauriau - 93100 MONTREUIL
Association Loi 1901 - SIRET : 504 998 568 00027 - Naf : 7830Z

3.3 Etat des créances et dépréciations liées

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Créances financeurs douteux ou litigieux			
Créances usagers et comptes rattachés	462 507	462 507	
Autres créances	3 033	3 033	
Personnel et comptes rattachés			
Organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques	153 898	153 898	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	6 476	6 476	
Charges constatées d'avance	6 188	6 188	
TOTAUX	632 100	632 100	0

Il n'y a pas de créances douteuses au 31/12/2025.

Les créances douteuses anciennes entièrement provisionnées ont été imputées en créances irrécouvrables pour 28 851 € au 31/12/2025. Les provisions ont été reprises.

3.4 Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées à leur valeur nominale.

IV. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN PASSIF

4.1 Tableau de variation des fonds associatifs

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	12 000				12 000
Fonds propres avec droit de reprise					0
Ecart de réévaluation					0
Réserves					0
Report à nouveau (RAN)	2 555 416	308 917			2 864 334
Excédent ou déficit de l'exercice	308 917	-308 917	171 658		171 658
Situation nette	2 876 334	0	171 658	0	3 047 992
Fonds propres consommables					0
Subventions d'investissement					0
Provisions réglementées					0
TOTAL	2 876 334	0	171 658	0	3 047 992

Association Intermédiaire LADOMIFA

Site : 31 Rue Gaston Lauriau - 93100 MONTREUIL
Association Loi 1901 - SIRET : 504 998 568 00027 - Naf : 7830Z

4.2 Provisions réglementées

Il n'y a pas de provisions réglementées au 31/12/2025.

4.3 Fonds dédiés

Il n'y a pas de fonds dédiés au 31/12/2025.

4.4 Provisions pour risques et charges

La provision pour engagements retraite s'élève à 99 549 € dans les comptes au 31/12/2025 et correspondent à :

- Provisions pour risques FSE 52 009 €
- Provisions pour charges 47 540 €

VARIATION DES PROVISIONS	À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions pour risques (FSE)		52 009			52 009
Provisions pour charges (IDR)	36 540	11 000			47 540
TOTAL	36 540	63 009	-	-	99 549

4.5 Etat des échéances et des dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établist de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	41 798	41 798		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	204 306	204 306		
Organismes sociaux	119 192	119 192		
Etat et autres collectivités publiques	22 626	22 626		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	260	260		
Produits constatés d'avance	0			
TOTAUX	388 181	388 181	0	0

4.6 Emprunts et dettes

Il n'y a pas d'emprunt au 31/12/2025.

Association Intermédiaire LADOMIFA

Site : 31 Rue Gaston Lauriau - 93100 MONTREUIL
Association Loi 1901 - SIRET : 504 998 568 00027 - Naf : 7830Z

IV. DETAIL DES OPERATIONS DE CLOTURE

5.1 Charges à payer et produits à recevoir

DETAIL DES CHARGES A PAYER

▪ Fournisseurs, factures non parvenues	21 211
▪ Provision congés payés	45 852
▪ Charges sur congés payés	19 696
▪ Primes à payer	53 100
▪ Charges sociales à payer	22 827
▪ Etat, taxes à payer	22 626

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

▪ Clients, factures à établir	0
▪ Subventions à recevoir	123 813
▪ IJSS à recevoir	0
▪ Uniformation, remboursements à recevoir	29 637
▪ CESU à recevoir	4 424
▪ Produits à recevoir 2	052

5.2 Produits et charges imputables à un autre exercice

▪ Charges constatées d'avance	6 188
▪ Produits constatés d'avance	0

V. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

6.1 Produits d'exploitation

Les produits de l'association sont composés de :

▪ Prestations	2 472 375
▪ Aides à l'emploi	115 137
▪ Subventions	192 910

6.2 Charges d'exploitation

Les charges de l'association sont composées de :

▪ Autres achats et charges externes	145 801
▪ Impôts, taxes et versement assimilés	144 278
▪ Salaires et traitements	1 881 093
▪ Charges sociales	377 974
▪ Dotations aux amortissements et aux dépréciations	8 951
▪ Dotations aux provisions	63 009
▪ Autres charges	28 917

6.3 Résultat financier

Le résultat financier est un excédent de 1 915 €.

Association Intermédiaire LADOMIFA

Site : 31 Rue Gaston Lauriau - 93100 MONTREUIL
Association Loi 1901 - SIRET : 504 998 568 00027 - Naf : 7830Z

6.4 Résultat exceptionnel

Pas de charges et produits exceptionnels au 31/12/2025.

6.5 Transfert de charges

Pas de transferts de charges au 31/12/2025 en application à la nouvelle réglementation ANC 2022-06 et 2023-03.

VII - AUTRES INFORMATIONS

7.1 Effectif au 31/12/2025

	Nb salariés au 31/12
Cadres	1
Employés	7
TOTAL des permanents	8
Personnel en insertion	280
Total du personnel de l'association	288

Le nombre de salariés en insertion en 2025 est de 66.63 ETP.

6 Engagements hors bilan

B.1 - Cession de créances

Néant

B.2 - Cautions bancaires

L'association LADOMIFA a donné une caution relative aux loyers de 15 200 €, par l'intermédiaire de la Caisse d'Épargne.

B.3 - Engagements de retraite

Les engagements de retraite sont comptabilisés dans les comptes au 31/12/2025.

B.4 - Engagements de crédit-bail

Néant

7 Dirigeants

Le montant global des indemnités versées aux membres du conseil d'administration est de : 0 €

La rémunération des trois plus hauts cadres de l'association ne peut être communiquée car cela reviendrait à donner une information individuelle.

8 Filiales et participations

L'association ne détient aucune participation au sein de sociétés.

9 Informations relatives aux honoraires d'audits et de commissariat aux comptes

Le cabinet Jegard assure la mission de commissariat aux comptes.

Association Intermédiaire LADOMIFA

Site : 31 Rue Gaston Lauriau - 93100 MONTREUIL
Association Loi 1901 - SIRET : 504 998 568 00027 - Naf : 7830Z

Honoraires des commissaires aux comptes	Commissaires aux comptes 1	Commissaires aux comptes 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	12 240	
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes		
Total	12 240	-

10 Informations sur les risques

Informations sur les transactions effectuées sur les marchés de produits dérivés : NEANT

11 Compte d'emploi des ressources

NEANT

12 Gratuités - Bénévolat

L'association LADOMIFA n'a pas bénéficié de gratuités au cours de l'exercice 2025.
Elle n'a pas eu recours à des bénévoles au cours de l'exercice.

VIII- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant